

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT
CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 21 MARS 2024

OBJET : INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à Saint Amans Soult sur la convocation qui leur a été adressée par Mr Jérôme CROS, le 1^{er} adjoint au Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Jérôme CROS
Françoise CANOVAS
Muriel VISTE-ESTIEU
Christian SEGUIER
Delphine BERNARD-BERMOND
Cédric CARME
Julie DURAND
Claude FABRE
Jérémy ALQUIER
Patricia KESZNER
Alain VIDAL
Nicole GIMENO
Magali NEGRE
Francisco GIL COSTA
Nicole CATHALA SUC
Xavier MAFFRE
Martine BETEILLE
Anthony DURAND

Et Mr Thierry GAUBERT (convoqué ce jour)

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme CROS. 1^{er} adjoint au Maire, qui, après l'appel nominal, a déclaré installer :

Mr Thierry GAUBERT dans ses fonctions de conseiller municipal.

Monsieur Christian SEGUIER, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Magali NEGRE.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du maire :

Le président, conformément aux articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	19
- bulletins blancs ou nuls :	0
- suffrages exprimés :	19
- majorité absolue :	10

Ont obtenu :

- Mr Jérôme CROS :	19 voix
--------------------	---------

M. Jérôme CROS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.
M. Jérôme CROS a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Pour extrait conforme,
A Saint Amans Sout le 21 mars 2024

Le secrétaire de séance

Magali NEGRE



Le Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le 22 mars 2024